

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 44640 du 11 juin 2015 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « armurerie et pyrotechnie » – session 2015**

NOR : INTJ1519487S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;  
Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;  
Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;  
Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 11 juin 2015,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

À l'issue des épreuves de l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « armurerie et pyrotechnie » session 2015, les deux (2) sous-officiers dont le nom suit, classés par ordre alphabétique, sont déclarés reçus :

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| <b>Benedi</b> Nicolas    | Nigend : 246143 |
| <b>Martinet</b> Frédéric | Nigend : 209802 |

Article 2

Le brevet supérieur de spécialiste spécialité « armurerie et pyrotechnie » est attribué à ces deux (2) sous-officiers à compter de la date de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint au sous-directeur des compétences,*  
J.-P. CHENEL